

**DAJI/2019/Décision/Don/01**

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte de l'université

## Le Président d'Aix-Marseille Université

**Vu** le Code de l'éducation,  
**Vu** les statuts d'Aix-Marseille Université,  
**Vu** la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de dons et de legs,  
**Vu** la convention de mécénat portant sur l'objet de cette décision,

### DÉCIDE

**Article 1 :**

Est accepté le soutien financier du «Fonds AXA pour la recherche» d'un montant de 20 000 euros afin de participer aux travaux de recherche qui seront conduits par le post-Doctorant Monsieur Lars Eric HEIMBURGER.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 23 janvier 2019

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

